



Dans le cadre du recensement de la population* qui aura lieu en 2026 (recensement tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants), **soit du 15 janvier au 14 février 2026, la Ville de BIESHEIM recherche des agents recenseurs.**

****Le recensement a une finalité exclusivement statistique, il est obligatoire, confidentiel et déclaratif.***

Venez contribuer au service public en rejoignant l'équipe chargée du recensement de la population 2026.

Agent(s) recenseur(s)

Date limite de candidature : **12/12/2025**

Date prévue du recrutement : **5 et 12 janvier 2026 (pour la formation préalable) et sur la période du recensement du 15 janvier au 14 février 2026 (organisation personnelle sur la période)**

Type de recrutement : **vacataire, rémunération selon les critères ci-dessous par mandat administratif.**

MISSIONS

Rôle de l'agent recenseur

L'agent devra avec neutralité et en toute confidentialité réaliser :

- 1. Une tournée de reconnaissance avant la collecte :** vérifier l'existence des adresses de sa liste, la mettre à jour et informer les habitants.
- 2. La collecte auprès des habitants :**
 - Recenser les habitations mobiles et personnes sans abri (HMSA) les 15 et 16 janvier exclusivement ;
 - Recenser les habitants des logements en leur remettant une notice internet ou, à défaut, des questionnaires papier ;
 - Suivre les réponses par internet pour lesquelles il est prévenu par SMS ;
 - Récupérer les questionnaires papier renseignés par les habitants ;
 - Relancer les ménages n'ayant pas répondu à la date convenue ;
 - Rencontrer régulièrement le coordonnateur communal pour lui faire part de ses difficultés et lui remettre les questionnaires papier collectés.

Formation de l'agent recenseur

L'agent recenseur suivra deux demi-journées de formation préalable organisée par l'INSEE, soit les 5 et 12 janvier 2026.

Le protocole de collecte vous sera présenté dans ce cadre et toutes les informations complémentaires.



Rémunération de l'agent recenseur

- 20 euros par séance de formation ;
- 25 euros par tournée de reconnaissance ;
- 1.30 euros par bulletin individuel dûment complété (format dématérialisé ou papier) ;
- 0.80 euros par feuille de logement dûment complétée (format dématérialisé ou papier).

PROFIL RECHERCHE

Expérience

- Bonne appréhension de la cartographie de BIESHEIM souhaitée
- Eventuelle expérience au titre d'un précédent recensement

Savoir-être

- Autonomie, rigueur et aptitudes organisationnelles
- Capacité d'adaptation et de réactivité en situation d'urgence
- Aptitudes à travailler en transversalité et à faire circuler l'information

Savoir-faire

- Maîtriser et respecter le protocole de recensement de la population
- Respecter la réglementation relative à la protection des données personnelles
- Respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité

CANDIDATURES

Merci de vous porter candidat(e) auprès de l'accueil de la mairie de BIESHEIM au 03 89 72 01 40 ou par courriel : mairie@biesheim.fr